

Image not found or type unknown



Reconnaissance et adoption et heritage

Par **sand98**, le **01/02/2012** à **09:53**

Bonjour,
Mon mari a élevé un enfant qui n'est pas le sien d'une précédente union, ni il l'a reconnu en mairie il y'a 3 ans mais pas adopté je voudrais savoir la différence entre les deux et savoir si je dois me protéger au niveau de notre patrimoine car ce garçon est très virulent à mon égard.
merci.